

# Salle de révision La Redoute

## Charte

### 1. Informations générales

- Cette salle est ouverte à des fins de révisions, aux jeunes nyonnais et du district.
- La salle est ouverte tous les jours de 9h à 22h, avec un droit de priorité à la Ville et associations de la maison de quartier.
- La réservation se fait via un agenda en ligne et la clef se trouve dans un boîtier à l'entrée, cf. document conjoint salle de révision - Arts-Local sur les accès et réservations.
- Un thermostat permet le contrôle des radiateurs.
- Il est possible de grignoter et boire dans la salle.
- Pour avoir accès, contacter Christophe Vallars, Travailleur Social en charge de La Redoute au 079 369 07 86
- En accord avec Christophe Vallars, la présente charte peut être modifiée en tout temps

### 2. Règlement

- En utilisant la salle de révision, les utilisateurs s'engagent à respecter la présente charte.
- Afin de ne pas déranger lors d'utilisation à plusieurs, d'autant plus durant les fortes affluences, nous prions de respecter un certain silence et calme, comme en bibliothèque.
- Étant située en zone résidentielle, les utilisateurs prêtent attention aux nuisances sonores qu'ils engendrent, tout particulièrement durant les arrivées et départs ainsi que les heures tardives.
- Les utilisateurs s'engagent à respecter et prendre soin de la salle et du matériel. Tout dégât occasionné doit être signalé de suite.
- Les locaux sont partagés, merci de ranger et nettoyer derrière, ainsi que d'emporter les déchets importants ou de tri. Les parties communes sont gardées aussi propres.
- Toute consommation de tabac et d'alcool est interdite dans la salle.
- Toute consommation d'autres stupéfiants est interdite dans la salle et à proximité.
- Le dernier utilisateur éteint les lumières et ferme à clef la salle ainsi que l'entrée en partant.
- Chaque utilisateur est sous sa propre responsabilité.
- En cas de problème, merci de prévenir sur le groupe WhatsApp.